Image not found or type unknown

Travaux copropriété RECOURS 25-1 TRAV

Par **Djédail**, le **21/06/2023** à **11:50**

Bonjour,

Peut on recourir à un second vote (25-1) pour les travaux modificant l'aspect extérieur de l'immeuble par les copropriétaires?

Je vous remercie par avance de vos réponses!

Par **Visiteur**, le **21/06/2023** à **12:09**

[quote]
Article 25-1

Modifié par Ordonnance n°2019-1101 du 30 octobre 2019 - art. 26

[/quote]

[quote]
Lorsque l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité des voix de tous les copropriétaires, en application de l'article 25 ou d'une autre disposition, mais que le projet a recueilli au moins le tiers de ces voix, la même assemblée se prononce à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.

[/quote]
Il n'y a pas d'exception dans la loi pour appliquer cette "passerelle".

Par **Pierrepauljean**, le **21/06/2023** à **12:37**

bonjour

s'agit il d'une autorisation demandée par un ou plusieurs copropriétaires pour effectuer des

travaux sur parties communes ?

s'il s'agit d'une modification de façade, il faut vérifier ce qui est indiqué dans votre RDC ?

pouvez vous nous préciser la nature de ces travaux et la date de construction de l'immeuble ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés